



Sous la présidence de Madame Céline CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté, et de Monsieur Bernard MAURY, Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté, la commission intercommunale thématique « cycle de l'eau » s'est tenue en salle des conférences du village d'entreprises le Jeudi 25 Février 2021 à 15h. Conformément à la délibération du 13 janvier 2021 du conseil communautaire, les membres titulaires de la commission « cycle de l'eau » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée aux membres titulaires de la commission, l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du fonctionnement de la commission ;
- Présentation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- Compétences eau et assainissement : perspectives de mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Notré et de la loi engagement et proximité ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Emmanuelle BAUDIN FOUILLADIEU, Directrice Générale des Services ;
- Jean-François VEDRINES, Directeur des Services Techniques ;
- David GRENIER, Directeur de la commande publique et des achats ;

Un tour de table de présentation des membres présents est réalisé.

M. Guillaume CASTEL est désigné secrétaire de séance et la commission aborde l'ordre du jour.

Les documents de présentation sont joints en annexe n°2 et 3.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION THEMATIQUE

La Présidente présente les conditions de mise en place des quinze commissions thématiques, conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021.

Elle précise le rôle et les objectifs de la commission :

- Etudier les dossiers communautaires relatifs aux services aux communes et aux habitants ;
- Emettre des avis ;
- Formuler des propositions ;
- Préparer les délibérations qui seront soumises au conseil communautaire, après avis du bureau exécutif.

Un compte rendu de commission validé par le secrétaire et signé par le Président de séance sera transmis sous 10 jours aux membres de la commission.

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Un état des lieux des moyens humains, de l'activité du SPANC et des tarifs pratiqués est présenté.

Le règlement de service du SPANC prévoit une fréquence de diagnostic tous les 10 ans. Afin de respecter ce délai et de terminer les diagnostics initiaux en 2021, une convention de prestations de services avec le SIGAL (Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents) a été mise en place. Celle-ci mandate le SIGAL pour intervenir pour Saint-Flour Communauté sur les diagnostics des communes de Cézens et Lieutadès, ainsi qu'en renfort éventuel sur des diagnostics ventes ou neufs. Le coût est neutre pour Saint-Flour Communauté qui reverse les sommes ainsi facturées au SIGAL.

Concernant les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs, le programme d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est venu à terme en 2018. Malheureusement, de potentiels bénéficiaires n'ont pas alors réalisé les travaux alors qu'ils auraient pu prétendre à ces soutiens financiers.

SYNTHESE :

Les membres de la commission thématique soulignent que les aides financières incitatives permettent souvent d'accélérer la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif souvent coûteux. Ils proposent qu'une réflexion soit portée en lien avec les Agences de l'Eau pour étudier la faisabilité de mise en place d'une aide communautaire.

COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT : PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITE

Un rappel sur la législation en cours et les dernières délibérations prises par Saint-Flour Communauté en faveur de l'opposition au transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} Janvier 2020 est présenté aux membres de la commission.

Dans les perspectives de la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Notré et de la loi engagement et proximité, Saint-Flour Communauté doit anticiper et s'inscrire dès aujourd'hui dans une démarche permettant d'avoir une connaissance fine des modalités de gestion et d'exploitation des services eau et assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ces compétences communales sont exercées selon différentes modalités. En matière d'AEP (adduction en eau potable) et de l'assainissement collectif, plusieurs formes d'exploitation sont constatées : soit en direct, en régie, par les agents et élus des communes (36 dans ce cas), soit dans le cadre d'un syndicat intercommunal (4), soit en contrat de prestation de services (1).

Une méthodologie de travail à l'échelle du territoire est proposée afin de réaliser un état des lieux des services AEP et Assainissement collectif.

Dans ce cadre, M. DORE, de l'agence départementale Cantal Ingénierie et Territoires, présente les orientations en vue d'un état des lieux intercommunal (Voir annexe 3).

Plusieurs étapes sont identifiées :

- Réaliser un état des lieux technique mettant en avant la qualité des ouvrages (Station, réseaux, captage,...) et pouvant aboutir sur un programme de travaux ;
- Réaliser un recueil et une synthèse des données d'organisation générale du service et patrimoniales ;
- Réaliser des entretiens avec les responsables des différentes unités de gestion ainsi que l'analyse des contrats de service en cours ;
- Réaliser le recensement des moyens humains affectés aux services permettant d'évaluer les moyens réellement affectés aux services ;
- Réaliser le recensement des moyens matériels d'exploitation ;

- Réaliser un recensement et une analyse des données financières afin de caractériser les coûts réels de chaque service (coût de revient) et les comparer aux prix facturés ;
- Evaluer la performance des services actuels en identifiant les disparités de niveau de service existant entre les différentes unités de gestion et en évaluant un rapport qualité/prix.

Ce travail permettra d'établir un document de synthèse récapitulant la situation actuelle et présentant un premier bilan du fonctionnement des système d'eau potable et d'assainissement en identifiant les forces, faiblesses et axe de progrès. Il devra s'accompagner de la mise à jour des schémas directeurs d'AEP et d'assainissement ainsi que de la cartographie des réseaux concernés.

Afin d'accompagner Saint-Flour Communauté et les communes dans cette démarche, il est proposé de confier une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) à Cantal Ingénierie et Territoires.

Un bureau d'études devra être également retenu pour réaliser l'ensemble des missions présentées. La forme sous laquelle sera réalisée la consultation de bureau d'études pourrait être un groupement de commandes dont Saint-Flour Communauté serait le coordonnateur.

M. Dore de CIT indique que les agences de l'eau peuvent financer ces études à hauteur de 50 %. Des financements complémentaires peuvent être sollicités en particulier au titre de la DETR.

Concernant la prise en compte du reste à charge des études communales (schéma directeur, cartographie des réseaux, ...), Mme la Présidente propose de présenter la démarche à l'ensemble des communes du territoire lors d'une prochaine conférence des maires et d'évoquer alors ce sujet.

SYNTHESE :

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité :

- Pour confier une mission d'AMO à CIT ;
- Pour que Saint-Flour Communauté coordonne un groupement de commandes en vue de la consultation de bureaux d'études pour la réalisation des missions ci-dessus énoncées.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

Pieces jointes : Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Support de présentation de la commission.

Annexe 3 : Présentation d'une méthodologie de travail par CIT

Fait à Saint-Flour le 9 Mars 2021,

Validé par le secrétaire de séance, M. Guillaume CASTEL, le 11 Mars 2021,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



